

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Maryvonne BARBIER, Maire.

Etaient présents : BARBIER Maryvonne, HOUOT Marie-Laure, CARON Gilles, RICHARDOT Vincent, FERNANDES Brigitte, VAN BELLEGHEM Fabien .

Absents excusés : POTEL Françoise, POURTOUT Grégory.

Absents : THIROUIN Cédric, DE MIRANDA José, WADDINGTON Florian.

Secrétaire de séance : RICHARDOT Vincent.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA CARCT : (objet n°19/2023)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry pour l'année 2022, ci-annexé.

CHARGE le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

TRAVAUX ROUTE DE ST GENGOULPH: (objet n°20/2023)

Madame le Maire expose que lors des différents conseils municipaux, il était évoqué la possibilité de travaux de la route de St Gengoulph. Ces travaux avaient été inscrits au budget 2023.

Madame le Maire présente deux devis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis présenté par Madame le Maire et confie les travaux à la société RVM pour un montant de **57 828,00 € TTC**.

PAIEMENT ET TARIFICATION DE LA SALLE DES FETES: (objet n°21/2023)

Madame le Maire propose :

- que les demandes de location de la salle des fêtes soient faites un mois à l'avance avec le paiement au moins une semaine avant la réservation,
- d'instaurer un processus de validation des locations de la salle des fêtes, où le paiement devrait être honoré au moins une semaine avant la location.

Ce serait une mesure préventive visant à éviter que les personnes ne s'acquittent pas de leur paiement.

La secrétaire se chargera de vérifier une semaine avant si le paiement a bien eu lieu et ainsi procéder à la confirmation de la location. En cas de non-respect, la mairie peut refuser la location.

La tarification reste inchangée à savoir :

- un week-end (samedi et dimanche) : **100 €**
- une journée (clés rendues à 18 heures maximum) : **50 €**
- réunion d'une demi-journée en semaine : **15 €**
- vaisselle : **15 €**
- **caution : 300 €**

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve le nouveau système de la location de la salle.

Cette nouvelle mesure sera applicable à partir du 1^{er} septembre 2023.

REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC RESEAUX ORANGE 2023: (objet n°22/2023)

Madame le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe le montant des redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L.45-1, L.47 et L.48 du code des postes et des communications électroniques, à effet du 1.01.2006. L'article R 20-52 du Code des Postes et des communications électroniques fixe le montant annuel maximum des redevances, déterminé en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé. Il est calculé comme suit :

Artères aériennes :

- 40 € le Km X 2,305 Km = 92,2 €

Artères souterraines :

- 30 € le Km X 2,266 Km = 67,98 €

$(92,2 + 67,98) \times 1,5649 = 250,66 \text{ €}$

Arrondie à 250,00 € (deux cent cinquante euros).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement pour l'application des nouveaux barèmes pour occupation du domaine public.

CREATION D'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL : (objet n°23/2023)

Notre adjointe technique territoriale arrive au terme des six années de contrat à durée déterminée, nous devons donc statuer sur un contrat à durée indéterminée à raison toujours de deux heures par semaine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Madame le Maire à faire le nécessaire.

DIVERS

BOIS : PLAN RELANCE

La clôture de protection a été posée. Les plants sont commandés.

TRAVAUX VOIRIES

- Les travaux effectués par la société RVM dans la rue de la Gare et la rue aux Leux sont terminés.
- Le parapet du pont de la rue de la Gare a été rénové et le muret derrière l'Eglise est en cours.
- L'appel d'offre pour la route de Louvry et le pont du Rossignol a été lancé. Seule l'entreprise RVM a répondu. Nous attendons de pouvoir signer l'offre du marché.

REFECTION TOITURE DE LA BIBLIOTHEQUE

La Sous-Préfecture de Château-Thierry au titre de la DETR nous a accordé une subvention de 35%. Sur les conseils de M. le Conseiller Départemental, une demande de subvention d'API pourra être déposée en fin d'année pour une subvention 2024.

D'autre part, des bénévoles et Mademoiselle Louise LEBON, sous contrat CAP JEUNES, réalisent actuellement des travaux de rénovation à la bibliothèque.

TRAVAUX EGLISE

Suite à la demande de subvention pour le nettoyage des piliers et la rénovation de la porte, la DRAC ne nous a pas encore répondu. En revanche, l'API nous a confirmé une subvention de 2 560,44 € soit 40% du reste à charge.

EOLIENNES

Dans la semaine du 26 au 29 juin 2023, un mât de mesure a été installé. Une réunion d'information a eu lieu le vendredi 7 juillet 2023. Une petite dizaine de personnes se sont déplacées.

STATION D'EPURATION

Suite au contrôle de la station d'épuration, et du bilan qui n'a pu être posé suite au problème d'infiltration des eaux traitées, une entreprise interviendra la semaine prochaine pour reprendre entièrement la noue d'infiltration. Cette intervention devrait permettre d'augmenter la surface d'infiltration de la noue, le temps de planifier des travaux plus importants (rejet des eaux pluviales).

FIN DE MISSION DU PERE ALBAN

Le dimanche 27 août 2023, le Père Alban célébrera sa fin de mission dans notre église. Madame le Maire propose de lui organiser le verre de l'amitié à la fin de la cérémonie.

Mr VANBELLGHEM Fabien prend la parole, souhaite que la commune se renseigne pour des devis pour le nettoyage des fientes de pigeon en haut du clocher de l'église, et un autre pour pour la rénovation des lavoirs.

Et ont signé au présent registre les jour, mois et an susdits :

Two handwritten signatures in blue ink. The first signature is a simple, stylized 'E' or similar character. The second signature is more complex, featuring a large loop and a vertical stroke, possibly representing the initials 'JL'.